

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220509-22-062-URB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2022

Publication : 10/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/062/URB

SÉANCE DU 09 MAI 2022

OBJET : URBANISME

Approbation des orientations et des priorités d'actions du DOCOBAS (Document d'Objectif Agricole et Sylvicole) afin de répondre aux enjeux du territoire.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 mai 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Didier LORENZINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Didier LORENZINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 3^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la planification stratégique, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal de Portivechju a souhaité mettre en valeur la thématique agricole par la réalisation d'un Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS).

L'économie agricole est un atout majeur du territoire de Portivechju, qu'il convient de préserver, valoriser et développer.

Les trois piliers économiques historiques de Portivechju étaient l'exploitation du sel, du liège et du bois.

Les marais salants sont le témoin de l'activité salicole de Portivechju, la cité du sel. L'activité a connu une période prospère de 1795 à 1815, avec une production de 10 000 quintaux de sel par an soit 1/5 de la consommation en Corse. Les salines ne sont plus exploitées depuis les années 2000, et sont aujourd'hui un haut lieu de biodiversité, propice aux promenades et aux observations d'oiseaux. Le DOCOBAS étant une étude technique qui ne concerne que la partie terrestre du territoire, d'autres études sont programmées sur ce site comme notamment l'Atlas de la biodiversité.

Une des particularités de l'extrême sud était également l'exploitation de la suberaie.

Dès le Moyen-Age, la suberaie a connu un véritable essor dans les années 1830, avec 15 000 ha mis en valeur. Le territoire de l'extrême sud comprenait plusieurs usines de transformation du liège, avec une activité qui s'est développée de manière conséquente de 1870 à 1940 (18 000 quintaux en 1870 à 30 000 en 1946 et plus de 50 000 quintaux au début des années 60). Deux usines à liège se faisaient front sur le port (usine Saint Michel et usine Saint Joseph). A partir des années 1960, l'activité a commencé à décliner. Aujourd'hui la production de liège ne dépasse plus les 10 000 quintaux annuels.

Au XIX^{ème} siècle, la demande en bois de construction était importante en France, notamment pour le soutènement des galeries de mines pour l'extraction des minerais, et pour la fabrication des traverses de chemin de fer pour la construction de nouvelles lignes. En Corse, les bois destinés à l'exportation sur le continent provenaient principalement des forêts de pins de l'Ospedale et des forêts de hêtres avoisinantes. A ce titre, le territoire de Portivechju comptait trois scieries, deux à l'Ospedale et une située à Georges Ville. La scierie était construite quasiment sur le port pour faciliter l'exportation. Cette dernière employait plus de 200 personnes à la fin du XIX^{ème} siècle.

Concernant l'activité agricole, en 1950 le paysage agricole de Portivechju était marqué par une agriculture extensive, avec une organisation des espaces agropastoraux encore traditionnelle (les jardins et vergers familiaux près des villages, les terres arables pour les céréales plus éloignées des villages, des prairies en herbe et sous suberaie pour l'activité pastorale).

Après les années 50, le paysage agricole de la Commune a complètement évolué. S'ils persistaient certains jardins et vergers autour des villages, les terres arables ont été utilisées en tant que prairies pour le pâturage des animaux et de grandes parcelles de maquis ont été défrichées au profit de la plantation de vignobles et oliveraies. Au fil des années, l'activité agricole s'est diversifiée et l'agriculture a été classée dans les années 80 comme « polycultures et élevage ».

Dans les années 90, les vignobles de la Commune ont disparu au profit de l'élevage, les anciens vignobles ayant été semés pour produire du fourrage pour les animaux. Les terres cultivées à partir des années 2000 jusqu'à nos jours sont devenues largement minoritaires sur le territoire, l'orientation des exploitations étant quasiment entièrement tournée vers l'élevage.

Quelle agriculture et sylviculture pour Portivechju à 10 ans ?

L'activité agricole et forestière a façonné le paysage de la Commune et contribue encore aujourd'hui pleinement au cadre de vie des populations et à la biodiversité communale. Néanmoins, en tant qu'activité économique, celle-ci est aujourd'hui largement sous exploitée, tant en termes de production vivrière, d'exploitation des ressources que de tourisme durable.

L'absence de document d'urbanisme a ramené l'agriculture à des prétentions trop modestes. L'artificialisation des terres en lien avec la spéculation foncière a fragilisé l'agriculture de production.

En effet, la culture, le maraichage et la sylviculture ont connu un déclin sans précédent depuis les années 1980, et ont laissé place à une quasi mono-activité sur la Commune : l'élevage.

Toutefois, une nouvelle dynamique agricole s'est mise en place ces dernières années, et les activités tendent à se diversifier sur la Commune.

Aujourd'hui, la Commune compte 44 exploitants agricoles et 7 exploitants forestiers (35 exploitants recensés par l'INSEE en 2018), et plusieurs demandes d'installations ont été formulées notamment dans le cadre des deux appels à manifestations d'intérêt du DOCOBAS.

Le diagnostic du DOCOBAS a révélé les nombreuses potentialités du territoire qui, aujourd'hui, ne sont pas ou plus exploitées.

Le potentiel agropastoral représente plus de 3 500 ha (basé sur les données SODETEG) et le potentiel forestier privé représente plus de 8 400 ha (basé sur les données de l'INF). La Commune est également propriétaire d'environ 230 ha de forêt tandis que la région en détient plus de 700 ha sur la Commune.

L'objectif de la municipalité est de réconcilier des activités économiques que l'évolution a trop longtemps opposées. Une agriculture de production est une opportunité pour un tourisme durable de qualité.

Un nouveau modèle d'agriculture doit émerger, la production agricole locale doit être favorisée par la mobilisation de cet important potentiel agricole présent sur le territoire de Portivechju.

Une véritable agriculture de production doit être mise en œuvre.

Pour ce faire, la Commune, et à plus large échelle, le territoire de l'extrême sud, s'engage d'ores et déjà dans la remobilisation de la ressource agricole et forestière et dans la remise en production du territoire notamment :

- créer une régie municipale agricole en vue d'approvisionner la future cuisine centrale ;
- réaliser un Projet Alimentaire Territorial intercommunal avec la recherche à terme d'une autonomie alimentaire dans certaines catégories d'aliments ;
- signer une convention entre l'intercommunalité et la SAFER afin de constituer des réserves foncières dédiées à l'agriculture, (fond foncier) ;
- répondre à l'appel à projet de l'Odarc dans le cadre de la marque Lignum Corsica ;
- rationaliser l'extraction du liège et développer les activités de transformation pour le marché local (matériaux isolants...).

Après avoir analysé les ressources et les potentialités du territoire, identifié les freins au développement des exploitations existantes et à l'installation de nouvelles, le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une stratégie afin de répondre aux enjeux du territoire.

Le tableau d'analyse des atouts/faiblesses et opportunités/menaces, issu des analyses agricoles et forestières, ainsi que les enjeux qui ont été dégagés sont présentés ci-dessous :

Atouts	Faiblesses
Atouts à l'échelle communale : <ul style="list-style-type: none">• Un potentiel agropastoral élevé sur la Commune (21 %)• Equipements et moyens de production individuels existants	Faiblesses à l'échelle communale et/ou du territoire : <ul style="list-style-type: none">• Une urbanisation grandissante, consommant des terres à potentialité agricole• Un Foncier majoritairement privé, seulement 9 % de foncier public à l'échelle communale

Atouts	Faiblesses
<p>Atouts à l'échelle communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Label/certification ou agriculture raisonnée pour la majorité des exploitations • Vente directe et circuit court existants • Clientèle locale et touristique fidélisée • Une situation contrastée : déclin du nombre d'exploitations mais des exploitations dynamiques (croissance et diversification) • Projets de diversification au sein des exploitations • Projets d'installation de jeunes agriculteurs sur la Commune • Projets existants pour développer la vente directe • Volonté des commerçants de travailler avec des produits locaux • Un potentiel forestier important sur la commune (50 %) <p>Atouts du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations regroupant les agriculteurs • Projet d'IGP immortelle de Corse • L'agriculture participe à la lutte contre les risques naturels et à la valorisation des zones à enjeux environnementaux • La forêt participe à la lutte contre le réchauffement climatique et favorise le stockage du carbone • Le bois est un matériau renouvelable et écologique 	<p>Faiblesses à l'échelle communale et/ou du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raccordement à l'eau agricole difficile dans certaines zones • Absence d'équipements collectifs pour la filière bovine et multi-espèces : <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de découpe - Chambre frigorifique - Chambre de surgélation • Pas de marché dédié essentiellement aux producteurs et non aux revendeurs • Manque de foncier : modèle d'exploitation agricole (élevage extensif) alors que l'on est sur de petites surfaces • Maillon manquant entre le producteur et le consommateur/restaurateur pour la filière bovine • Attentes locales en termes d'offre de produits maraichers non couvertes • Absence de document d'urbanisme favorisant la rétention foncière au niveau communal (absence de convention de location) • Désordre foncier important • Absence d'entreprise de transformation-valorisation du liège et du bois • Manque de dessertes forestières sur le territoire communal • Absence de transformation des matières premières • Peu d'exportation de la production locale entraînant une perte de valeur ajoutée
Opportunités	Menaces
<p>Opportunités pour la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de cuisine centrale : valorisation des productions agricoles, opportunité pour les agriculteurs ou jeunes agriculteurs de commercialiser leur production, ce qui concoure pleinement à l'objectif d'autonomie alimentaire 	<p>Menaces pour la Commune et/ou le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des terres à potentialité agricole • Absence de raccordement à l'eau agricole dans certaines zones bloquant l'installation d'agriculteurs en maraichage

Opportunités

Opportunités pour la Commune :

- Création d'un équipement communal de type halle ou marché de producteurs
- Opportunités pour des jeunes agriculteurs de s'installer en maraichage
- Projets de commercialisation en vente directe/circuit court existants sur la Commune
- Favoriser la réalisation de plans simples de gestion pour les parcelles forestières privées

Opportunités pour le territoire :

- Valorisation de la filière bovine du Sud de la Corse
- Création d'un pôle communal et intercommunal dédié à l'animation du DOCOBAS
- Convention avec la SAFER au niveau communautaire afin de constituer une réserve foncière agricole
- Création d'un fonds foncier à l'échelle de l'intercommunalité
- Développement de l'agritourisme au sein des exploitations agricoles
- Opportunité pour la filière bovine de créer des circuits courts avec les restaurateurs par la création d'équipements collectifs
- Création d'une association de plusieurs producteurs maraichers afin de répondre à une demande importante existante sur le territoire
- Réflexion à l'échelle du SCoT d'une production adaptée entre littoral et montagne pour permettre une production tout au long de l'année
- Valorisation de la ressource forestière et commercialisation en circuit court
- Réalisation d'un projet alimentaire de territoire
- Réponse à l'appel à projet de l'ODARC dans le cadre de la marque Lignum Corsica

Menaces

Menaces pour la Commune et/ou le territoire :

- Pression et rétention foncière en progression constante bloquant le développement des exploitations existantes et l'installation de jeunes agriculteurs
- Un foncier difficilement mobilisable
- Offre en produits locaux inférieure à la demande

Enjeux du territoire :

Filière maraichage/culture :

- la mobilisation du foncier adapté à la culture et au maraichage,
- la compétitivité des producteurs face aux grossistes et aux grandes et moyennes surfaces,
- la réhabilitation de l'arboriculture traditionnelle (anciens vignobles, oliveraies, etc.),
- l'accessibilité à l'eau agricole,
- la répartition entre montagne et littoral pour maintenir une agriculture diversifiée et adaptée (échelle intercommunale).

Filière élevage :

- la préservation et la mobilisation du foncier agricole,
- la valorisation, le soutien de la production locale et la commercialisation en circuit court,
- la diversification au sein des exploitations existantes,
- l'accessibilité à l'eau agricole.

Filière sylviculture :

- la mise en ordre du foncier forestier,
- la gestion durable des forêts,
- la valorisation et l'exploitation de la ressource forestière,
- le soutien de la production locale et de la commercialisation en circuit court.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer 6 orientations et des priorités d'actions afin de répondre aux enjeux du territoire.

PROPOSITIONS :

Volet agricole :

1. Favoriser une agriculture de production pour Portivechju

- créer une régie municipale agricole en vue d'alimenter la cuisine centrale communale en produits locaux ;
- renforcer la filière maraichage/culture en vue d'un approvisionnement de la commune en productions locales et plus largement au projet alimentaire territorial ;
- soutenir l'achat en direct chez les producteurs locaux ;
- permettre la construction d'un marché couvert à Poretta en réservant une partie de sa surface aux producteurs locaux (projet en cours) ;
- créer un cahier des charges pour une agriculture raisonnée ou bio pour l'approvisionnement de la cantine scolaire et de l'EHPAD.

2. Préserver et valoriser le foncier agricole afin de lutter contre la spéculation foncière à l'échelle communale et communautaire

- fixer la destination des sols par l'élaboration du PLU : zonage A, définition des ESA et des ERPAT, OAP en faveur de l'agriculture ;
- créer un pôle d'animation du DOCOBAS à l'échelle communale et intercommunale (mobilisation foncier agricole et forestier, identification des porteurs de projets en maraichage/culture, etc.) ;
- mettre en œuvre un partenariat avec la SAFER à l'échelle communautaire ;
- créer un fonds foncier au niveau de la communauté de communes du Sud-Corse ;
- initier une réflexion à l'échelle du SCOT et du DOCOBAS intercommunal pour une agriculture diversifiée entre montagne et littoral ;
- remobiliser les espaces de cultures délaissés (anciens vignobles, oliveraies etc.) ;
- soutenir le développement de jardins collectifs notamment dans le cadre de l'élaboration du PLU (éco-quartier) ;
- entrer dans le dispositif RENETA : Réseau national des Espaces-Test Agricoles.

3. Soutenir l'agriculture du sud Corse par le biais des équipements publics et collectifs

- réimplanter ou moderniser l'abattoir (atelier de découpe, chambre de surgélation, passage en multi espèces, etc.) ;
- engager une concertation avec l'OEHC pour la modernisation et l'extension du réseau d'irrigation.

4. Soutenir la diversification des exploitations afin de favoriser un tourisme de qualité et d'optimiser la préservation environnementale

- développer l'agritourisme sur le territoire communal et intercommunal ;
- encourager la diversification d'activités au sein des exploitations présentes sur le territoire (permaculture, maraîchage, etc.) ;
- soutenir la création d'actions en faveur de l'environnement au sein des exploitations (Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), contrats Natura 2000).

Volet forestier :

5. Développer et valoriser la filière sylvicole sur Portivechju

- valoriser la suberaie par les activités de transformation en lien avec les professionnels (revalorisation et extraction) y compris des lièges de moindre qualité (liège mâle ou surépais) ;
- répondre à l'appel à projet de l'ODARC dans le cadre de la marque Lignum Corsica ;
- améliorer la qualité de la ressource forestière par la sylviculture et la formation ;
- favoriser la mise en œuvre et l'adoption des schémas de desserte forestière ;
- soutenir la mise en œuvre de Documents de Gestion Durable (plans simples de gestions) ;
- encourager le sylvopastoralisme.

6. Soutenir la production locale et le développement économique de la filière sylvicole sur le territoire communal et communautaire

- favoriser l'introduction de bois local dans la construction notamment dans les projets communaux et dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
- favoriser l'utilisation du bois énergie sur le territoire et notamment dans les projets communaux et intercommunaux (plaquette forestière, bois de chauffage) ;
- favoriser l'obtention de la certification Lignum Corsica pour les producteurs locaux.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 19/007/URB du 21 février 2019 portant élaboration d'un document d'objectif agricole et sylvicole - Plan de financement - Demande de subvention,

Vu le PADDUC, adopté par une délibération du 02 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse et rendu exécutoire le 24 novembre 2015 et sa modification n° 1 approuvée en date du 05 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et Travaux, du Logement et de la Ruralité du 20 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 05 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les 6 orientations et les priorités d'actions du Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS), telles qu'elles ont été exposées dans le rapport précité, afin de répondre aux enjeux du territoire.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les orientations et priorités d'actions du Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS) précitées et à signer tout document y afférent.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

